



Auberge de montagne\*\*\* et chalets nature  
SARL BILET, SARL au capital de 7622 euros  
Licence opérateur de voyages : IMO38100016  
Bellecombe, 38530 CHAPAREILLAN  
Tel : 04.76.45.22.65  
Internet : [www.alpette.com](http://www.alpette.com)

## Conditions Générales et particulières de vente des séjours et produits De l'Auberge Au Pas de L'ALPETTE - Alpette évasion

### INSCRIPTION AU SEJOUR :

L'inscription à un séjour est validée dès la réception du bulletin de réservation signé ou l'inscription sur le site internet, accompagné par le versement de l'acompte de 30 %. Le solde sans rappel de notre part, devra être réglé impérativement au plus tard 21 jours avant le départ. Une confirmation est adressée par mail ou par courrier.

L'inscription à moins de 21 jours avant la date du départ implique le règlement complet du séjour.

La fiche technique du séjour peut vous être adressée sur simple demande. Elle est consultable sur le site internet dans la rubrique du séjour concerné. [site : www.alpette.com](http://site : www.alpette.com)

L'inscription à un de nos produits séjours implique l'acceptation des conditions générales et particulières de vente en vigueur le jour de l'inscription.

Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage.

Une inscription non soldée dans les délais pourra être annulée sans rappel, l'acompte restant acquis à L'Hôtel L'Echaillon.

La facture envoyée par mail lors du paiement de l'acompte tient lieu de confirmation d'inscription. Il ne sera pas envoyé de récépissé ou autres justificatifs lors du paiement de celui-ci.

Attention : n'envoyez jamais de chèque seul, sans bulletin d'inscription ou sans explication.

### PRIX :

Le montant du séjour correspond au prix en vigueur, compte tenu d'éventuelles remises ou rabais en cours à la période.

Les dépenses personnelles, suppléments activités seront réglées la veille du départ de l'hôtel. Aucun frais de dossier n'est demandé. Le prix est TTC, net. La taxe de séjour perçue est à verser en plus du séjour. Le règlement peut s'effectuer par carte bancaire, virement bancaire, chèque, espèces, chèques vacances. Le paiement via le site internet est sécurisé et garanti par le crédit agricole des Savoie.

Le séjour doit être réglé en totalité 21 jours avant la date de départ.

Le montant de la taxe de séjour est à 0.85 euros par personne et par jour. L'option assurance annulation est facturée 3.9 % du montant du séjour.

Le transfert de la gare de Chambéry est gratuit. Il n'y a pas de frais de dossier pour le voyage. Les prix sont nets TVA comprise.

### ANNULATION DES SEJOURS :

En cas d'annulation de séjour, les frais retenus par l'auberge au Pas de l'Alpette sont les suivants :

- Plus de 21 jours avant le départ : 30 % du montant du séjour
- De 20 à 8 jours : 50 % du montant du séjour
- De 7 jours à 3 jours : 75 % du séjour
- Moins de 3 jours avant le départ : 90 % du séjour.

Seule la confirmation par lettre recommandée avec la date est considérée pour calculer les frais d'annulation.

En cas de non présentation au départ du séjour, le montant total du séjour sera demandé.

Pour que l'assurance annulation soit mise en place le solde du séjour doit être réglé complètement ainsi que la prime d'assurances annulation.

Les sommes retenues pourront être remboursées par l'assurance annulation si vous l'avez souscrite au moment de la réservation de votre séjour. (Voir conditions sur la fiche annulation).

Interruption de séjour : Tout retard ou abandon du séjour ne donne droit à aucun remboursement. De même, la non-participation à des activités ou des services prévus, ne donnent pas lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation du fait de l'hébergeur, toutes les sommes versées sont remboursées intégralement. L'hébergeur s'engage également à faire des propositions de séjours équivalents dans d'autres structures. Le séjour est confirmé définitivement 21 jours avant la date du départ.

#### **CONVOCAION :**

La facture ou la confirmation du séjour vaut convocation à la date du départ du séjour. En cas d'arrivée en train, il est demandé de réserver gratuitement une place dans le minibus de transfert à la gare de Chambéry en contactant l'auberge au 04.76.45.22.65 ou par mail à [contact@alpette.com](mailto:contact@alpette.com).

#### **ASSURANCES :**

Nous possédons une assurance multirisque professionnelle, mais Il est indispensable d'avoir une assurance responsabilité civile individuelle et multirisque, couvrant les activités prévues pendant votre séjour. L'auberge propose l'assurance annulation et interruption du séjour, en relation avec CHAPKA ASSURANCES. L'assurance doit être prise et réglée au moment de l'inscription au séjour. L'assurance entre en vigueur uniquement dans le cas où le séjour est soldé comme prévu dans les conditions générales de vente.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure, événements imprévus (grève, retard, crise politique, perte de bagages) ainsi que des événements ou dommages pouvant résulter d'une initiative personnelle imprudente ou du non-respect des consignes du chef de groupe ou de l'accompagnateur.

Pour l'assurance annulation, consulter la notice explicative disponible sur le site [www.alpette.com](http://www.alpette.com)

Les risques liés aux frais de secours, dommage aux biens, responsabilité villégiature ne sont pas couverts par cette offre. En cas de demande particulière s'adresser directement à l'auberge AU pas de l'Alpette pour recevoir une offre d'assurance complémentaire.

Si la météo, les conditions d'enneigement, le niveau des participants ou des événements imprévus l'imposent, particulièrement pour la sécurité du groupe, l'encadrement se réserve le droit de modifier le programme sans que les participants puissent prétendre à indemnité.

#### **CESSION :**

Conformément à l'article R 211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire (acheteur) qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que le contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer L'Hôtel L'Echaillon de votre décision par tout moyen écrit permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués sur demande.

#### **ORGANISATION ET DEROULEMENT DES SEJOURS NATURE EN MONTAGNE :**

Le participant à un séjour avec activité est conscient de la nature du milieu dans lequel il évolue, à savoir, moyenne montagne, (éloignement, altitude, moyens de communications, centre médical). Il atteste sa capacité physique à participer aux activités proposées dans le cadre des séjours nature : randonnée, vélo, raquettes, VTT... . Chacun est libre de participer aux activités proposées et peut sans aucun justificatif décider de ne pas participer. Il ne pourra pas prétendre à un rabais ou une remise. Chaque participant déclare assumer ces risques pour lui, ses ayants droits et membres de sa famille en toute connaissance de cause et par conséquent s'engage à ne pas reporter la responsabilité de ces risques et les accidents qui pourraient survenir sur la SARL BILET, organisateur, ses représentants et les guides et prestataires engagés dans le voyage.

Dans le cadre de séjour « encadré » chaque participant doit se conformer aux consignes du guide. Sur place il est le meilleur juge, il peut être amené à modifier l'itinéraire en fonction de la météo, du statut d'un membre du groupe ou si la sécurité du groupe le nécessite

Dans le cadre des séjours « liberté » : les séjours ne peuvent être vendus à une seule personne. Le minimum de vente et de participation est de deux personnes. Les outils numériques et GPS ne sont que des outils techniques. Chaque participant doit être capable de se repérer sur une carte au 25 ème et pouvoir continuer son chemin sans matériel numérique. Les participants doivent obligatoirement prévenir de l'itinéraire prévu avec horaires de départ et retour. Un téléphone portable en charge est obligatoire.

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable du changement de météo ou d'évènements particuliers liés à l'itinéraire ( coupe de bois, sentier interdit, déviation...) il est fortement conseillé de prévenir l'accueil de l'auberge en cas de changement d'itinéraire prévu.

L'organisateur s'engage à respecter les fiches techniques des séjours proposées. Mais en aucun cas, l'organisateur ne saura être responsable de circonstances particulières empêchant le bon déroulement des activités (météo, travaux extérieurs, fermeture de sites ...). L'hébergeur pourra proposer une solution de remplacement à cette activité ;

**LITIGES et RECLAMATIONS : art I 152-1 du code de la consommation.**

En cas de litiges ou réclamations, après avoir saisi le service accueil de l'auberge au Pas de l'Alpette et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 30 jours, vous pouvez saisir le médiateur du tourisme et du voyage dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17. Vous trouverez également toutes les modalités de saisie sur le site: <https://www.mtv.travel>

**INFORMATIQUE ET PHOTOS :**

Les photos et brochures de présentation du séjour ne sont pas contractuelles.

Sans accord préalable les animaux ne sont pas acceptés dans les séjours.

Les demandes de brochures et les inscriptions sont traitées informatiquement. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification vous concernant. Sauf avis contraire de votre part nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces données pour vous faire parvenir diverses informations commerciales de la part de la SARL BILET, AU pas de L'Alpette et de notre réseau association Hôtelières Randonneurs. Les données informatiques sont conservées 5 ans.

La signature du bon de réservation atteste que le client accepte le déroulement et le programme du séjour

Mise à jour : janvier 2022